

Inégalités : où en sont les régions ?

24 novembre 2015



Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains [1]. Les régions ont pour principale mission le développement économique, social et culturel. Elles ont aussi un rôle primordial en matière de formation professionnelle, de gestion des lycées et du transport. Entre elles, les écarts sont très nets. La concentration des pouvoirs politiques, économiques et médiatiques en Île-de-France y localise une grande partie des emplois de cadres et de la richesse. Le nouveau découpage ne changera rien à cette domination, mais il pourrait avoir des effets locaux à l'intérieur des régions, par exemple si l'Auvergne profite de son regroupement avec Rhône-Alpes, plus riche. Encore faudrait-il que des politiques de redistribution se mettent en place au sein de ces nouvelles régions, ce qui n'est en rien assuré. Les nouvelles entités ne disposent que de budgets très réduits pour cela.

Nos données concernent le nouveau découpage des régions qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016, excepté pour celles de l'espérance de vie à la naissance par sexe.

Une richesse inégalement répartie

Avec un revenu médian [2] mensuel (après impôts et prestations sociales) de près de 1 900 euros par personne en 2012, l'Île-de-France est, de loin, le territoire où les habitants ont le revenu le plus élevé, bien au-dessus de la moyenne nationale (1 649 euros). Ce résultat tient au centralisme français, cette région concentrant la quasi-totalité des lieux de décisions politiques et économiques, et donc les hauts revenus. L'Auvergne-Rhône-Alpes arrive en seconde position avec un revenu de 1 695 euros. A l'autre bout de l'échelle, les habitants du Nord-Pas-de-Calais Picardie ont un niveau de vie de 1 509 euros, près de 1,5 fois inférieur à celui de l'Île-de-France. On trouve aussi, parmi les régions nettement en-dessous de la moyenne des revenus en France, la Corse (1 524 euros), le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (1 574 euros).

Revenu disponible mensuel médian par personne

Unité : euros

Revenu disponible mensuel médian par personne

Unité : euros

Île-de-France	1 848
Auvergne et Rhône-Alpes	1 695
Bretagne	1 650
Centre-Val de Loire	1 648
Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine	1 647
Pays de la Loire	1 624
Bourgogne et Franche-Comté	1 618
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 617
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	1 613
Normandie	1 601
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	1 574
Corse	1 524
Nord-Pas-de-Calais Picardie	1 509
France métropolitaine	1 649

Revenus après impôts et prestations sociales. Nouvelles régions 2016.

Source : Insee - Données 2012 - © Observatoire des inégalités

L'Île-de-France et les régions du Sud de la France sont, de loin, les territoires français les plus inégalitaires. L'écart des revenus disponibles (après impôts et prestations sociales) entre les ménages fiscaux [3] les plus riches et les plus pauvres va de plus de 3 000 euros en Île-de-France à 1 800 euros dans les Pays de la Loire. Ces écarts de revenus sont très influencés par la localisation des activités économiques et leur dynamique. Les régions Nord-Pas-de-Calais Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont particulièrement marquées par le chômage.

Rapport interdécile* des revenus disponibles par ménage fiscal

Île-de-France	4,6
Corse	3,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,8
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	3,5
Auvergne et Rhône-Alpes	3,4
Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine	3,4
Nord-Pas-de-Calais Picardie	3,3

Rapport interdécile* des revenus disponibles par ménage fiscal

Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	3,2
Centre-Val de Loire	3,1
Bourgogne et Franche-Comté	3,1
Normandie	3,1
Bretagne	2,9
Pays de la Loire	2,8
France métropolitaine	3,5

* Rapport interdécile : niveau minimum des revenus disponibles des 10 % les ménages les plus riches (9e décile) rapporté au niveau maximum des ressources des 10 % les plus pauvres (1er décile). Revenus après impôts et prestations sociales. Nouvelles régions 2016.
Source : Insee - Données 2012 - © Observatoire des inégalités

Les régions du Nord et du Sud de la France sont les plus touchées par la pauvreté

Le taux de pauvreté, au seuil à 60 % du revenu médian, est de 20,4 % en Corse, de 18,1 % dans le Nord-Pas-de-Calais Picardie et de 16,9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Bretagne et les Pays de la Loire, avec des taux respectifs de 10,5 % et 10,7 %, sont moins touchés que la moyenne de la France métropolitaine (14,3 %). Les régions où la pauvreté est la plus élevée sont notamment celles qui connaissent un taux de chômage important. L'état du marché de l'emploi est déterminant pour le niveau de vie des habitants.

Taux de pauvreté Seuil à 60 % du niveau de vie médian Unité : %

Corse	20,4
Nord-Pas-de-Calais Picardie	18,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,9
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	16,7
Île-de-France	15,0
Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine	13,8
Normandie	13,4
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	13,3
Bourgogne et Franche-Comté	12,8
Auvergne et Rhône-Alpes	12,3

Taux de pauvreté

Seuil à 60 % du niveau de vie médian

Unité : %

Centre-Val de Loire	12,3
Pays de la Loire	10,7
Bretagne	10,5
France métropolitaine	14,3

Nouvelles régions 2016.

Source : Insee - Données 2012 - © Observatoire des inégalités

Le chômage ne frappe pas toutes les régions avec la même ampleur

Le taux de chômage oscille entre 12,5 % dans le Nord-Pas-de-Calais Picardie et 8,8 % dans les Pays de Loire. De très nombreux facteurs influent sur le niveau du chômage, en particulier l'activité économique et la composition de la population. Mais il faut prendre en compte les mobilités. Le chômage peut être élevé dans des territoires dynamiques qui attirent des actifs, et faible dans des territoires peu dynamiques d'où les actifs sont partis (notamment les jeunes) pour trouver meilleure fortune ailleurs.

Taux de chômage

Unité : %

Nord-Pas-de-Calais Picardie	12,5
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	12,0
Provence - Alpes - Côte d'Azur	11,5
Corse	10,6
Normandie	10,2
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	10,1
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	9,6
Centre - Val de Loire	9,5
Bourgogne Franche-Comté	9,2
Auvergne Rhône-Alpes	8,8
Bretagne	8,8
Île-de-France	8,8
Pays de Loire	8,8
France métropolitaine	9,9

Nouvelles régions 2016.

Source : Insee - Données 2014 - © Observatoire des inégalités

Education : de fortes disparités

22,4 % de non diplômés en Corse, 20,1 % en Nord-Pas-de-Calais Picardie, contre 12,5 % en Bretagne ou 15,7 % en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Les niveaux d'éducation diffèrent fortement entre les régions alors qu'une de leurs prérogatives principales est la formation professionnelle. Les inégalités d'éducation dépendent fortement de la composition sociale du territoire.

Part de la population sans diplôme

Unité : %

Corse	22,4
Nord-Pas-de-Calais Picardie	20,1
Normandie	20,1
Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine	19,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,1
Bourgogne et Franche-Comté	17,5
Centre-Val de Loire	17,3
Île-de-France	17,1
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées	16,3
Auvergne et Rhône-Alpes	16,2
Pays de la Loire	15,9
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	15,7
Bretagne	12,5

Population non scolarisée de 15 ans et plus. Nouvelles régions 2016.

Source : Insee - Données 2012 - © Observatoire des inégalités

L'espérance de vie dépend des catégories sociales présentes

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les hommes vivent en moyenne quatre ans de moins qu'en Île-de-France et les femmes près de 2,5 ans. Comme pour l'éducation, les inégalités d'espérance de vie sont très liées à la structure des emplois. Dans les territoires d'implantation industrielle traditionnelle comme le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie ou la région Champagne-Ardenne, de nombreux salariés ont commencé à travailler très jeunes, ils ont connu des conditions de travail difficiles et ont de ce fait une durée de vie moins longue.

Espérance de vie à la naissance par sexe

Unité : années

	Hommes	Femmes
Alsace	79,0	84,4
Aquitaine	79,2	85,3
Auvergne	78,1	84,8
Basse-Normandie	78,0	84,8
Bourgogne	78,1	84,7
Bretagne	77,7	84,7
Centre-Val de Loire	78,8	84,9

Espérance de vie à la naissance par sexe

Unité : années

	Hommes	Femmes
Champagne-Ardenne	77,5	83,7
Corse	78,9	84,8
Franche-Comté	78,9	84,8
Haute-Normandie	77,3	84,3
Île-de-France	80,2	85,5
Languedoc-Roussillon	78,8	85,0
Limousin	78,2	85,0
Lorraine	78,1	83,8
Midi-Pyrénées	79,9	85,6
Nord-Pas-de-Calais	75,8	83,0
Pays de la Loire	78,9	85,6
Picardie	77,0	83,5
Poitou-Charentes	78,4	84,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79,4	85,2
Rhône-Alpes	79,9	85,6
France (hors Mayotte)	78,7	85,0

Source : Insee - Données 2013 - © Observatoire des inégalités

Le paysage social des régions n'est pas homogène

La région Île-de-France compte 26,8 % de cadres supérieurs, contre 10,7 % en Bourgogne et Franche-Comté. Le paysage social de la France est aussi varié que son environnement naturel. Certaines régions sont marquées par la tradition industrielle : la part des ouvriers y est plus importante qu'ailleurs. C'est le cas par exemple en Bourgogne et Franche-Comté (28,7 %), en Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine (28,1 %) ou dans le Nord-Pas-de-Calais Picardie (28 %).

Répartition des catégories sociales

Unité : %

	Part des cadres, professions intellectuelles supérieures	Part des ouvriers
Île-de-France	26,8	14,4
Auvergne et Rhône-Alpes	15,0	23,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,4	19,2
Languedoc-Roussillon et Midi- Pyrénées	14,2	20,2
Bretagne	12,6	25,4

Répartition des catégories sociales

Unité : %

	Part des cadres, professions intellectuelles supérieures	Part des ouvriers
Pays de la Loire	12,1	27,5
Centre-Val de Loire	11,9	26,4
Aquitaine, Limousin et Poitou- Charentes	11,8	24,1
Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine	11,7	28,1
Nord-Pas-de-Calais Picardie	11,4	28,0
Normandie	10,8	27,7
Bourgogne et Franche-Comté	10,7	28,7
Corse	9,8	20,8
France	15,3	22,7

Nouvelles régions 2016.

Source : Insee - Données 2012 - © Observatoire des inégalités

Photo / © floris70 - Fotolia.com

[1] Les régions, au nombre de 22, passeront à 13 en janvier 2016, suite à une loi de janvier 2015.

[2] La moitié de la population touche plus, l'autre moins.

[3] Un ménage fiscal est un ménage constitué de l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus dans un même logement.

1. Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Territoires](#) >

2. Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Inegalites-ou-en-sont-les-regions>